

Centre d'information sur l'environnement de Longueuil



Le 15 mai 2005

Service du greffe
Ville de Longueuil
à/s de la Commission de l'aménagement, des infrastructures et du
développement durable de la Ville de Longueuil
2001, boulevard Rome
Brossard (Québec), J4W 3K5

Objet : Projets de Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
Mémoire du Centre d'Information sur l'Environnement de Longueuil et de
Sauvons nos boisés et milieux humides

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la présente consultation publique sur le projet de Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (ci-après Politique), le Centre d'information sur l'environnement de Longueuil (ci-après CIEL) et Sauvons nos boisés et milieux humides (ci-après SBMH), désirent vous présenter leur intérêt et leurs préoccupations relatifs à cette nouvelle Politique. D'ailleurs, nous vous soulignons que nous souhaitons être écoutés lors de la rencontre de présentation des mémoires du 25 mai 2005.

Dans un premier temps, nous désirons vous communiquer notre satisfaction de constater que la ville de Longueuil considère la possibilité de protéger des espaces naturels de grande valeur écologique au sein de son territoire. Toutefois, il nous faut vous rappeler que c'est grâce au travail acharné de citoyens bénévoles et aux demandes répétées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la ville de Longueuil a finalement décidé de procéder à la rédaction de ce projet de Politique. La ville de Longueuil a le grand privilège de posséder des espaces naturels qui, sagement protégés et mis en valeur, contribueront à la qualité de vie recherchée par ses citoyens. Nous nous réjouissons que les secteurs visés par le projet de politique incluent une grande variété d'habitats dont plusieurs milieux humides constituant une partie des dernières aires de reproduction viables de la Rainette faux-grillon de l'Ouest, une espèce désignée vulnérable sur le territoire du Québec.

Dans un second temps, il nous apparaît important de souligner le fait que la ville de Longueuil s'ouvre progressivement à la concertation avec ses citoyens. Ce sont les citoyens et non leurs élus qui sont le ciment qui maintient l'unité d'une ville et donc, sa principale raison d'être. La diffusion de l'information ainsi que sa vulgarisation sont la base d'une bonne concertation. L'écoute et la compréhension des préoccupations et des idées proposées, ainsi qu'une interaction continue avec les groupes qui sont prêts à contribuer au processus sont les autres éléments qui constituent un gage de succès de tout nouveau projet. Il ne faut pas oublier qu'en société, il n'y a jamais qu'une seule vérité, qu'une seule direction ou qu'une seule manière de faire. En société, il doit y avoir échange d'idées, concertation, discussion et ultimement, des

compromis satisfaisant la majorité et assurant une qualité de vie à tous pour aujourd'hui et pour demain. Cela rejoint l'idée de base du concept de développement durable prôné par la ville de Longueuil et par le gouvernement provincial.

Dans les sections qui suivront, nous vous présenterons premièrement, un bref aperçu du CIEL et de SBMH et du rôle que nous souhaiterions jouer dans le processus actuel et lors de tous les projets futurs à incidence environnementale sur le territoire de la ville de Longueuil. Deuxièmement, nous aborderons de façon succincte un survol du contexte actuel relatif à la disparition de nos milieux naturels ainsi que quelques exemples de cas concrets, d'ici et d'ailleurs, de municipalités qui ont décidé, avantageusement, de miser sur la protection des milieux naturels. Troisièmement, nous discuterons de divers aspects relatifs à la Politique qui reflètent les préoccupations générales de nos membres et d'une bonne part des citoyens de la ville de Longueuil. Quatrièmement, nous analyserons, un à un les grands secteurs d'intérêt écologique en mettant l'emphase sur les éléments forts qui en ressortent ainsi que sur quelques lacunes qui, à notre avis, doivent être corrigées. Cinquièmement, nous vous proposerons des avenues de financement possibles pour assurer la préservation des milieux naturels appartenant déjà à la ville, ainsi que pour acquérir ou protéger les milieux naturels en terre privée. Finalement, nous concluons en mettant l'emphase sur ce que le CIEL peut faire pour assurer le succès et la rapide mise en place de cette nouvelle Politique.

1 LE CENTRE D'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL ET SAUVONS NOS BOISÉS ET MILIEUX HUMIDES

Le CIEL a été enregistré en 1995 par un groupe de citoyens qui souhaitaient faire la promotion d'un environnement sain et écologique au sein du territoire de la ville de Longueuil. Il est important de noter que le CIEL est un organisme reconnu par l'arrondissement Vieux-Longueuil qui tente présentement de se faire reconnaître par l'ensemble de l'agglomération de Longueuil. Les principaux objectifs du CIEL comprennent :

- La sensibilisation des Longueillois aux bienfaits d'un environnement sain et écologique.
- La promotion du développement durable et viable sous toutes ses formes.
- La promotion par diverses actions de l'intégration de préoccupations environnementales dans la vie quotidienne comme dans la planification de projets à moyen et long terme.
- La formation des citoyens à devenir compétents dans la récupération, le recyclage des rebuts-ressources dans une optique de développement durable et viable.
- La promotion, dans tous les milieux intéressés, d'une formule pédagogique fondée sur le caractère global de la tâche des enseignants et sur l'engagement social immédiat des personnes en formation.
- La participation en temps que partenaire impliqué dans le milieu, mais dans la mesure de la capacité de ses membres, aux divers processus de consultation municipaux et provinciaux.
- La diffusion et la vulgarisation d'informations et d'enjeux environnementaux complexes aux citoyens de la ville de Longueuil et à toutes personnes ou groupes préoccupés d'environnement.

- La transmission des craintes, des préoccupations et des suggestions de la population aux élus en ce qui concerne divers projets de réglementation et de développement pouvant avoir un effet sur l'environnement.
- L'organisation annuelle ou bi-annuelle d'une table de concertation réunissant les organismes du territoire de la ville et de l'agglomération Longueuil réalisant des activités à connotation environnementale afin de discuter de leurs actions, de leurs intérêts et de leurs préoccupations.

Dans le cadre de ses activités, le CIEL organise des réunions et rencontres de discussion, maintient disponible un kiosque d'information pour les activités collectives, assiste aux réunions du conseil et participe aux sessions de consultation et d'information des instances municipale et provinciale, prépare et présente divers mémoires, distribue des documents de sensibilisation sur divers thèmes environnementaux, tente de créer des partenariats entre diverses organisations dans un objectif de promotion et de protection de l'environnement, etc.

Le CIEL c'est le regroupement d'un solide noyau de plusieurs dizaines de membres très actifs autour duquel gravitent près de 500 membres bénévoles qui participent à nos activités selon leurs disponibilités et leurs intérêts particuliers.

SBMH est issue d'une coalition fondée en juin 2003 et trouvant son origine du CIEL. En mars 2004, SBMH était incorporé en organisme à but non lucratif. La mission de l'organisme est de :

- Protéger l'intégrité des boisés et milieux humides du Québec;
- Promouvoir la protection et la mise en valeur des boisés et milieux humides du Québec;
- Promouvoir l'éducation populaire relative à l'environnement, à l'éthique environnementale et aux sciences naturelles notamment en ce qui a trait aux boisés et milieux humides du Québec.

Malgré sa relative jeunesse SBMH a déjà une impressionnante feuille de route qui l'a conduit à la réalisation de nombreuses interventions auprès des promoteurs, des instances municipales et provinciales afin d'empêcher de nombreux projets illégaux (sans certificat d'autorisation) de développement dans des milieux naturels et humides sur le territoire de Longueuil, de la Montérégie, de la Communauté Métropolitaine de Montréal et même dans diverses autres régions du Québec. SBMH a également été très actif en éducation populaire auprès de la population en générale (kiosque, articles de sensibilisation, entrevue à la radio et à la télévision, etc.), mais également auprès des jeunes dans les écoles par des présentations sur l'importance des milieux naturels et humides et par des visites guidées des milieux naturels et humides existants sur le territoire de l'agglomération Longueuil. L'organisme a également contribué de façon importante à divers inventaires des milieux naturels locaux et régionaux afin d'en établir les caractéristiques et la valeur. SBMH a notamment participé massivement à l'inventaire de la Rainette faux-grillon de l'Ouest en Montérégie organisé par le CIEL. SBMH est membre fondateur de la coalition Québec-vert-Kyoto, membre du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM) et membre fondateur du Front Vert, une nouvelle coalition réunissant des organismes de l'ensemble du territoire de la Communauté Métropolitaine de Montréal.

Ce qui nous amène à aborder le rôle que le CIEL et SBMH désirent jouer dans le cadre du présent processus de consultation, mais également dans le futur pour tout projet ayant une incidence environnementale sur le territoire de la ville et de la MRC de Longueuil. Puisque le

CIEL et SBMH possèdent une grande connaissance des milieux naturels du territoire de la ville de Longueuil, qu'ils ont réalisé ou participé à la réalisation d'inventaires détaillés de plusieurs de ces sites, qu'ils sont en contact constant avec plusieurs organismes environnementaux représentant une proportion importante des citoyens du territoire municipal et qu'ils sont en mesure de défendre adéquatement les intérêts environnementaux locaux, nous souhaitons devenir des partenaires à part entière du processus de mise en place de la nouvelle Politique.

De cette façon, nous pourrions représenter la dimension « Environnement » du concept de développement durable qui est actuellement sous-représentée dans le processus de décision municipal actuel. En effet, la dimension sociale est relativement bien servie par les conseillers et fonctionnaires municipaux et la dimension économique est sur-représentée par la combinaison des intervenants municipaux et par l'ensemble des représentants du monde des affaires (promoteurs, commerçants, industriels, etc.). La présence d'intervenants clairement identifiés au domaine de l'environnement assoirait la crédibilité du processus de développement durable que la ville de Longueuil souhaite mettre de l'avant.

Le CIEL, SBMH, ainsi que plusieurs autres organismes environnementaux locaux sont intéressés à participer à des débats constructifs permettant d'assurer la protection et la mise en valeur des milieux naturels sans pour autant négliger les dimensions sociales et économiques. Il est primordial que nous soyons impliqués dans l'élaboration de cette Politique et non seulement invités à la commenter.

2 MISE EN CONTEXTE GÉNÉRALE

Pour qui faire cette politique?

Il est important de mettre en perspective les raisons qui motivent la protection des milieux naturels. En fait, protéger les milieux naturels c'est une question de respect envers nos descendants. Que voulons nous léguer à nos enfants, à nos petits-enfants et à leurs propres enfants? Voulons-nous leur laisser une Terre où il ne reste « plus rien », comme l'exprime si bien la chanson des Cowboys Fringuants? Où iront-ils habiter si nous avons dépassé la capacité de tous nos écosystèmes à supporter la vie qui permet le maintien de l'espèce humaine?

Récemment, l'Organisation des nations unies (ONU) a publié une étude dont les données ont été rassemblées par 1300 experts dans 95 pays et qui démontre que « 15 des 24 grands écosystèmes de la planète subissent actuellement des stress tels qu'ils sont susceptibles d'affecter sérieusement les humains » et ces déséquilibres sont causés par la surexploitation par l'être humain des richesses de la planète, incluant les pertes de milieux naturels, ce qui menace la survie même de l'humanité (Le Devoir, 30 mars 2005, ci-joint à l'annexe 1).

Nous tenons à vous rappeler également l'importance des milieux naturels en zone urbaine. Ils offrent des endroits où les gens peuvent se détendre étant donné le stress de la vie urbaine. Ils sont d'excellents régulateurs de température, en coupant le vent pendant l'hiver et en apportant de l'ombre et de la fraîcheur durant l'été. Ce sont également d'importants habitats pour une variété de plantes et d'animaux. Lorsqu'on détruit les habitats de ces animaux, plusieurs

deviennent des nuisances pour les citoyens qui sont devenus propriétaires de résidences construites sur ces sites.

Certaines villes dans le monde ont compris l'importance de protéger les milieux naturels. On peut penser à Seattle, ville de taille comparable à Montréal, qui a pris l'environnement au sérieux en l'intégrant à toutes les facettes de ses activités municipales (Voir article de La Presse du 16 avril 2005 à l'annexe 2). Plus près de nous, on a l'exemple de Pointe-Fortune qui utilise un grand milieu naturel pour faire tourner une économie axée sur l'écotourisme. À Bromont, les promoteurs immobiliers doivent maintenant conserver les milieux naturels sur une importante partie de la montagne. Également, au Mont Pinacle, un projet domiciliaire a été empêché par la cour suprême du Canada pour protéger les écosystèmes du mont.

Dans tous ces exemples, une importante volonté politique et populaire a été nécessaire. Nous invitons la Ville de Longueuil à y travailler, car elle se trouve actuellement à un carrefour semblable au portrait présenté par l'ONU du contexte mondial en environnement. En effet, presque tous ses grands écosystèmes naturels ont subi et subissent des stress importants et la plus part menacent de disparaître à brève échéance.

En fait, la situation actuelle de Longueuil est comparable à celle de Laval en ce qui concerne les milieux naturels. Comme pour Laval, Longueuil possède encore quelques boisés d'intérêts (plus que Laval en fait) et des zones agricoles importantes. Mais comme cette dernière, des forces importantes axées uniquement sur l'appât du gain menacent les derniers écrins de nature qui embellissent la ville et font que des gens sont intéressés à y vivre. À Laval, des citoyens ont réalisé un court métrage d'une vingtaine de minutes sur le Bois de l'Équerre qui pourrait se comparer au Boisé du Tremblay au niveau de son importance pour les citoyens de cette ville. Ce court métrage s'intitule « Un poumon au cœur de la ville, en péril ». Nous invitons les élus et les fonctionnaires à une projection de ce film qui explique bien la situation telle que perçue par les citoyens. L'intérêt exprimé pour la préservation de ce boisé et les inquiétudes présentées quant au risque de le voir disparaître sont les mêmes que les citoyens de Longueuil (vos concitoyens!!) ressentent vis-à-vis les milieux naturels du territoire de l'agglomération Longueuil.

3 ANALYSE DE LA POLITIQUE : GÉNÉRALITÉS

Avant de détailler les secteurs importants à protéger, nous aimerions vous faire remarquer que l'étude sur les milieux humides, qui a servi de base à la réalisation de la carte allant avec votre politique a été vertement critiquée par plusieurs scientifiques de renom. Nous vous demandons, comment pouvez-vous utiliser une étude aussi incomplète et biaisée pour identifier les zones d'importance à protéger à Longueuil. De plus, il a été mentionné lors de la présentation de la Politique que l'étude des étangs de reproduction de la Rainette faux-grillon de l'Ouest en Montérégie a été utilisée. Toutefois, nous constatons que la ville n'a pris ce qui cadrait avec ses projets de développement. Pour compléter votre information, nous vous remettons une copie du rapport de priorisation des étangs de reproduction de cette espèce. Afin de maintenir des populations viables dans les quelques endroits où on retrouve encore cette espèce désignée par le gouvernement du Québec sur votre territoire, les milieux désignés de priorité 1, 2, et 3

sont essentiels au maintien de la population et permettent de supporter la diversité génétique nécessaire pour l'adaptabilité de l'espèce. De plus, une bande minimale de 300 mètres doit être protégée autour de chacun des étangs pour assurer le maintien de son habitat complet.

Les critères utilisés pour déterminer la valeur des milieux sont intéressants, mais les études que vous avez actuellement ne vous permettraient pas de faire le travail au complet, c'est-à-dire qu'elles ne vous permettent pas de démontrer la valeur écologique d'un milieu par rapport à un autre. Par exemple, vous n'avez aucun moyen de savoir où se trouvent certaines plantes printanières, car l'inventaire des milieux humides a été effectué entre le mois d'août et le mois d'octobre. De plus, plusieurs milieux naturels qui ne sont pas inclus dans la carte accompagnant la politique sont considérés de faible valeur écologique. Cette affirmation est un non-sens car aucun milieu naturel ne peut avoir une faible valeur écologique dans la mesure où il peut encore évoluer vers un état stable. Par exemple, un boisé qui est considéré de « faible valeur écologique » aujourd'hui, qu'on laisserait poursuivre son évolution vers son climax (état de maturité et de stabilité), deviendra un milieu très intéressant et diversifié. De plus, un tel boisé constituerait un endroit intéressant d'observation des métamorphoses survenant dans l'évolution des milieux. Son évolution constante au cours des années en ferait un lieu de redécouverte constant. Notons pour clore ce point que lorsque vous parlez de milieux de « faible valeur écologique » nous comprenons que vous voulez plutôt dire de « faible valeur économique » car vous n'essayez pas de percevoir son potentiel en tant que milieu naturel, mais seulement son potentiel à rapporter un revenu.

En ce qui concerne les inventaires que vous planifiez réaliser pour l'établissement de votre politique, ils auraient été beaucoup plus profitables s'ils avaient été complétés avant de décider quelles zones sont à protéger. De plus, ces inventaires devraient se dérouler minimalement sur une période d'un an, car comme nous venons de l'expliquer, les plantes printanières ne peuvent pas être répertoriées à la fin de l'été ou au début de l'automne. Les milieux naturels expriment leur potentiel sur l'ensemble des douze mois de l'année et pas seulement au cours des mois de juillet et d'août.

D'autre part, votre planification ne comporte aucun volet de suivi de l'état des milieux naturels à la suite de la mise en application de la Politique. Un programme de suivi est essentiel pour suivre l'efficacité des mesures appliquées et afin d'être en mesure de réagir rapidement lorsque des problèmes surviennent. Pour bien illustrer ce concept de suivi, nous vous proposons une allégorie qui en facilitera la compréhension, soit celle du compte de banque. Considérons pour un moment que les milieux naturels sont un compte de banque. Actuellement, nous ne connaissons pas avec certitude ce qu'il contient. Il serait donc sage de vérifier son contenu avant de commencer à en dépenser les actifs. Une fois que vous connaissez relativement bien son contenu, vous serez en mesure de l'utiliser et de dépenser selon vos besoins. Toutefois, dans notre exemple le compte de banque est très difficile à remplir de nouveau une fois son contenu dépensé. Il sera donc préférable de préserver le capital existant et de ne dépenser uniquement que les intérêts (un peu comme des RÉER suite à notre retraite). Comme il s'agit d'un compte de banque avec de faibles entrées, vous devrez être en mesure de suivre vos dépenses de façon serrée, il vous faudra donc des relevés périodiques détaillés pour savoir

combien il vous reste. Ces relevés sont l'équivalent des suivis nécessaires à la sauvegarde des milieux naturels qui seront protégés par la Politique.

Nous constatons que vous ne connaissez pas très bien les milieux naturels de votre territoire. Le problème n'est pas unique, car les municipalités et villes voisines sont dans la même situation. Si vous souhaitez réellement cohabiter avec les milieux naturels, vous devez penser aux animaux qui habitent ces milieux naturels. Or, les animaux se déplacent, et ils ne connaissent pas les limites des municipalités. Nous souhaiterions que vous réalisiez que la Politique ne doit pas seulement avoir comme objectif la protection de territoires à l'intérieur de la Ville de Longueuil, mais également d'entamer des discussions avec les municipalités voisines pour qu'elles aussi protègent leurs milieux naturels de façon à créer une mosaïque de milieux naturels régionale. Par exemple, le boisé de Saint-Hubert et celui de Saint-Bruno présentés sur le Plan de protection et de mise en valeur des milieux naturels ne représentent que la partie longueuilloise de grands boisés situés dont la majeure partie se trouve sur le territoire de Carignan (voir les photos aériennes de ces boisés à l'annexe 3). De plus, il est important d'établir des bandes tampons, avec des activités légères (randonnée, ski, etc.) autour des endroits conservés. La création de corridors de migration entre les milieux protégés serait également nécessaire pour maintenir des échanges entre ceux-ci évitant ainsi le cloisonnement génétique des espèces animales. À l'instar de ce qui est présenté dans le schéma d'aménagement de la MRC présenté sur le site internet de la ville de Longueuil, ces corridors doivent être plus que de simples voies cyclables. Si on souhaite maintenir des milieux vivants et bien diversifiés, il est nécessaire de conserver des bandes boisées importantes entre les milieux protégés.

Enfin, votre projet de Politique ne laisse aucune place à la possibilité de réhabiliter ou de renaturaliser certains endroits défrichés et laissés vacants en attente d'un développement. Pour cela, il faut réduire la pression de développement tout azimut sur les milieux naturels. La densification urbaine des secteurs déjà développés de l'agglomération Longueuil doit être envisagée si on veut protéger le peu de milieux naturels qu'il nous reste. Une grande partie de vos concitoyens appuieront de telles démarches. Il est envisageable de rebâtir des secteurs à faible densité et de les rendre attrayants en les suréquipant de services (commerces, services communautaires, nœuds de transport en commun, etc.) accessibles à distance de marche ou de vélo. Une telle approche permettrait de protéger plus facilement les milieux naturels et d'améliorer la qualité de vie des citoyens de Longueuil.

Concertation et communications

Des citoyens d'un peu partout dans la ville de Longueuil réclament un lieu de discussion avec les élus et les fonctionnaires municipaux. En effet, ni l'assemblée du conseil de Longueuil, ni la commission du développement durable et des infrastructures ne permettent de véritables discussions. Aucun lieu à Longueuil ne permet aux citoyens de poser des questions, de se faire répondre et d'obtenir ensuite des clarifications ou même de répliquer à la réponse qui a été donnée. Avec une telle attitude, la ville de Longueuil a beau dire qu'elle favorise la concertation, ce n'est pas vraiment le cas.

D'autre part, il est important de laisser aux plus jeunes la possibilité d'exprimer ce qui est important pour eux. La forme des consultations organisées par la Ville de Longueuil laisse peu de chances aux jeunes de démontrer leur intérêt. Ce sont des citoyens eux aussi.

Il ne faut pas perdre de vue que la ville est habitée par de nombreux citoyens de bonne volonté qui sont prêts à travailler, même bénévolement, pour améliorer leur qualité de vie et celle de leur entourage. Le Centre d'information sur l'environnement de Longueuil fait partie de tels regroupements de citoyens. Dans la mesure de nos moyens, nous sommes prêts à aider la Ville de Longueuil à entrer en discussion avec les citoyens ayant un intérêt pour la protection de l'environnement. Pour réussir cette tâche, nous avons toutefois besoin d'un lieu d'échange et de discussion où nous pourrions approfondir les questions que nous avons afin d'arriver à créer une relation de confiance avec les élus et les fonctionnaires.

4 LES GRANDS SECTEURS D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

La Ville de Longueuil propose des interventions de protection et de mise en valeur dans huit grands secteurs d'intérêt qui sont tous situés, mis à part les secteurs 4 et 8, au niveau périphérique du territoire municipal actuel. Cette section reprendra chacun des secteurs de façon à commenter les choix d'espace à protéger recommandés par la Politique.

4.1 Secteur d'intérêt 1 – Maritime

Nous constatons que ce secteur n'inclut que des espaces faisant déjà l'objet d'une protection soit les grands herbiers du rapide de LaPrairie, les îles de la voie maritime et le marais de Brossard/Saint-Lambert.

Il aurait été intéressant que de nouveaux espaces riverains non-encore développés soient protégés afin d'offrir un maximum d'accès à la voie maritime et au fleuve à tous les citoyens et non seulement à quelques privilégiés qui pourront en profiter du haut de leurs tours de luxe. Il serait donc important que :

- L'ensemble des parcelles non-encore développées entre l'embouchure de la rivière Saint-Jacques et la marina de Longueuil obtiennent un statut de protection pour préserver une bande d'accès continue à la population en générale à la rive du Saint-Laurent/voie maritime. En fait, partout où des développements sont déjà présents, une servitude de passage d'au moins 10 mètres devrait être obtenue, alors que les parcelles non-développées devrait être protégée en totalité afin de permettre une renaturalisation de ces espaces.
- Le boisé des citoyens de Saint-Lambert qui n'est peut-être pas riverain et ni d'une valeur exceptionnelle, mais qui constitue l'accès le plus près du fleuve dans ce secteur et qui dans quelques années prendra une grande importance alors que les arbres plantés atteindront leur pleine maturité, obtiennent également un statut de protection;

De façon générale, il serait important de redonner accès au fleuve à l'ensemble de la population en assurant un corridor piéton/cyclable continu entre la voie navigable et l'autoroute 132, d'où l'importance d'obtenir une servitude d'au moins 10 mètres dans les portions construites (3 mètres pour la bande cyclable/piétonnière et 7 mètres pour les aménagements et la

renaturalisation. La naturalisation de cette bande devrait autant que possible être réalisée en y implantant une base végétale typique des rives du Saint-Laurent et, par la suite, en laissant faire le temps et la colonisation naturelle des rives par la végétation existante.

4.2 Secteur 2 – Portage des Prairies

Ce secteur inclus les abords de la rivière Saint-Jacques, le boisé de Brossard qui comprend un vaste secteur le long de la limite municipale avec La Prairie et une plus petite section adjacente au boulevard Grande-Allée. La volonté de protéger ces secteurs est très importante et fort souhaitable. Toutefois, nous aimerions souligner les aspects suivants :

- La protection efficace des abords de la rivière Saint-Jacques nécessiterait qu'une bande minimale de 60 à 100 mètres soit protégée sur tout son parcours pour assurer sa viabilité réduire les problèmes d'érosion et servir de tampon efficace entre les activités humaines et le milieu sensible qu'est la rivière. De plus, des discussions devraient être entreprises avec la Ville de LaPrairie pour qu'une telle protection soit attribuée des deux côtés de la rivière;
- La superficie visée pour protection du boisé de Brossard est intéressante, mais à nouveau, des discussions avec LaPrairie et Carignan permettraient possiblement d'augmenter cette superficie vers l'ouest et vers le sud créant ainsi un espace d'un grand intérêt régional, mais également provincial. Il serait également important de protéger une superficie additionnelle vers l'est qui inclurait la tête du ruisseau des Prairies;
- Pour la section du boisé de Brossard adjacent à Grande-Allée, l'aire de protection devrait inclure la totalité de la branche 3 du ruisseau Roy et un lien vert devrait être assuré entre cette parcelle isolée et le reste du boisé situé à l'ouest.

4.3 Secteur 3 - Champêtre

Force est de constater qu'il n'est présenté que très peu d'aires à protéger dans ce vaste secteur qui offre un couvert forestier important entre le boulevard Grande-Allée (arrondissement Brossard) et la route 116 (arrondissement Saint-Bruno). Seuls quelques minces espaces périphériques aux environs du corridor du Canadien National (ci-après CN) et du boulevard Cousineau (Boisé de Saint-Hubert) et au sud de la route 116 (boisé de Saint-Bruno) sont proposés pour protection. Ainsi, il est important de noter que :

- Les deux petites sections de forme carrée et rectangulaire du boisé de Saint-Hubert identifiées comme à protéger et situées à la limite sud du territoire de la ville de Longueuil, du côté ouest du corridor du Canadien National, font partie d'un vaste ensemble boisé s'étendant vers le sud au sein du territoire de Carignan (voir figure Boisé de Saint-Hubert à l'annexe 3). Bien qu'une partie de ces espaces fassent déjà l'objet d'une protection de la part de la municipalité de Carignan, il serait important que des discussions aient lieu avec des représentants de cette municipalité pour maximiser les aires protégées.
- Entre le boulevard Grande-Allée et le corridor ferroviaire du CN, juste au nord d'une partie du boisé de Saint-Hubert présentée au point précédent, on note un vaste espace qui devrait faire l'objet d'une documentation afin d'y identifier les sections d'intérêt et éventuellement leur octroyer un statut de protection et les intégrer au boisé de Saint-Hubert (voir figure Boisé boul. Grande-Allée-CN à l'annexe 3).

- En plus de la bande boisée identifiée comme à protéger située entre le corridor ferroviaire du CN et le boulevard Cousineau que nous avons pris en compte précédemment, nous observons au moins deux autres espaces à documenter en vue d'une protection éventuelle. Le premier est cerné par l'autoroute 30 au nord-ouest, le boulevard Cousineau au nord-est, la rue Rideau et l'avenue Arlington au sud-est et par le corridor du CN au sud-ouest (voir figure Boisés corridor du CN – Boul. Cousineau à l'annexe 3). Le second espace boisé est cerné au nord-ouest par la rue Collège, au nord-est par le boulevard Cousineau, au sud-est par le boisé identifié comme à protéger susmentionné et au sud-ouest par le corridor ferroviaire du CN.
- Trois espaces qui mériteraient au moins d'être documentés sont situés entre le boulevard Cousineau et le chemin Chambly, immédiatement au sud du boulevard Mountainview (voir figure Boisés corridor du boul. Cousineau – Ch. Chambly à l'annexe 3).
- Un très vaste espace boisé s'étend de part et d'autre de la rue Daniel qui devient ensuite le boulevard Le Grand ouest, à l'est du chemin Chambly (voir figure Boisé Le Grand O à l'annexe 3). Cet espace mérite certainement d'être documenté.
- L'espace identifié comme à protéger correspondant au boisé Saint-Bruno ne représente qu'environ le cinquième de l'ensemble du boisé présent dans ce secteur (voir figure Boisé de Saint-Bruno à l'annexe 3). La majeure partie de ce boisé se retrouve sur le territoire de Carignan. Une discussion avec les autorités municipales de Carignan s'impose donc afin de promouvoir la protection de cet ensemble boisé.

4.4 Secteur d'intérêt 4 – Des boisés

Ce secteur d'intérêt est un des deux seuls situés au cœur même du territoire municipal, ce qui lui confère une importance particulière. Nous constatons que plusieurs espaces y sont identifiés comme déjà protégés, à protéger, à documenter et en temps que secteurs d'aménagement adapté (PPU). Les aspects suivants doivent être pris en considération :

- Parmi les espaces déjà protégés, on note le parc régional de Longueuil. Ce parc constitue une ressource très valorisée par la population de la ville et de nombreuses inquiétudes ont été récemment soulevées à l'effet que son intégrité était toujours menacée notamment le long des boulevards Curé-Poirier, Jean-Paul-Vincent et Fernand-Lafontaine. Ce parc ne doit plus subir aucune pression additionnelle de la part des promoteurs et doit conserver l'ensemble du territoire qu'il occupe. Permettre la construction en bordure des boulevards susmentionnés, même sur l'équivalent d'une largeur de terrain représenterait une perte immense qui ne laisserait pas la population indifférente. Le parc régional, dans ses proportions actuelles, doit bénéficier d'une protection totale contre tout développement futur.
- Un autre espace identifié comme protégé correspond à une partie du boisé du Tremblay. L'identification de deux autres sections de ce boisé comme à protéger constituera un noyau naturel majeur auquel un statut de protection et de conservation devra être octroyé en raison de la présence notamment d'importantes populations de Rainettes faux-grillon de l'ouest. Nous remarquons avec désarroi que l'extrémité ouest du boisé du Tremblay fait l'objet d'un PPU (PPU 13) alors que ces secteurs sont également reconnus pour la

présence d'importants étangs abritant des Rainettes faux-grillons de l'ouest (voir figure Boisé du Tremblay PPU à l'annexe 3). On y retrouve aussi des peuplements de chênes bicentenaires et cette partie du boisé est reconnue comme un refuge faunique et floristique exceptionnel. Enfin, soulignons la présence d'une vingtaine de plantes rares, menacées ou vulnérables. Cette partie du boisé devrait donc également jouir d'un statut de protection au même titre que le reste du boisé du Tremblay.

- Le dernier espace est connu sous le nom du boisé de la Pratt & Whitney et se situe près du coin nord-ouest du parc régional (Voir figure Boisé de Pratt & Whitney à l'annexe 3). Ce secteur comprend des étangs de Rainettes faux-grillon de l'ouest et constituerait une continuité naturelle du parc régional existant. Cet espace ne devrait pas seulement être identifié comme à documenter mais bien comme à protéger. Des négociations devraient être entamées avec Pratt & Whitney pour que l'entreprise cède ce fond de terre en tant que don écologique lui permettant du même coup de profiter d'intéressantes réductions d'impôt.

4.5 Secteur d'intérêt 5 – Montagnard

Ce secteur inclut un des ultimes joyaux du patrimoine naturel de la Montérégie soit le Mont Saint-Bruno. Sa valeur écologique et son intérêt pour la population de la région et de la province n'est plus à démontrer. Deux nouveaux espaces sont ici ajoutés aux aires à protéger, soit :

- Le champ de tir de la Défense Nationale. En fait cet espace d'un grand intérêt est identifié comme déjà protégé alors qu'il ne fait l'objet d'aucune autre protection que le fait qu'il soit actuellement utilisé par la Défense Nationale. Nous notons également qu'une grande partie de cet espace se trouve sur le territoire municipal de Sainte-Julie. Des discussions devront donc être entreprises avec la Défense Nationale et Sainte-Julie afin d'assurer la protection de ce vaste boisé qui doit être intégré au parc provincial du Mont Saint-Bruno afin de bénéficier d'un statut de protection et de conservation le mettant à l'abri des promoteurs qui salivent sur cet espace depuis plusieurs années.
- La tourbière de Saint-Bruno-de-Montarville qui constitue une des rares tourbières non-asséchées ou développées de la Montérégie. Cet espace au potentiel éducatif immense mérite amplement un statut de protection et de conservation.

4.6 Secteur d'intérêt 6 – Frayère

Ce secteur d'intérêt couvre les derniers espaces naturels de l'arrondissement Boucherville qui disparaissent à une vitesse dramatique. Il nous faut constater que ce que propose le plan de conservation et de gestion des milieux naturels, découlant de la Politique, ne représente que de bien faibles efforts. Un étroit corridor à peine viable est prévu autour de la rivière aux Pins et un peu moins du tiers de la superficie du boisé de Boucherville sont prévus à être protéger. Les éléments suivants doivent également être pris en compte :

- De vastes espaces naturels d'intérêt sont présents au niveau des secteurs identifiés comme les PPU 8 et 9. Ces espaces incluent des boisés d'un grand intérêt dont le boisé Montbrun à l'intérieur de la projection vers le nord du PPU 8 (voir figure Secteur des PPU

8 et 9 et du boisé Montbrun – Boucherville à l'annexe 3). De plus ces espaces comprennent d'importantes populations de Rainettes faux-grillon de l'ouest et offrent un potentiel important pour le futur puisqu'ils couvrent également d'anciennes terres agricoles en régénération. Les boisés de reprises forestières ont autant d'intérêt écologique que les boisés « climaciques » car ils représentent l'opportunité d'observer leur évolution vers leur climax. Ces espaces devraient donc être documentés et de vastes portions protégées et spécialement le boisé Montbrun pour sa maturité et la présence de nombreuses espèces de plantes rares.

- Le boisé de la Saulaie, situé entre la zone prévue pour protection de la rivière aux Pins et le corridor du Canadien National (voir figure Boisé de la Saulaie à l'annexe 3). Ce boisé est reconnu jusqu'aux États-Unis comme un site ornithologique exceptionnel. Sans compter qu'il supporte des milieux humides d'intérêt. Le boisé de la Saulaie devrait être intégré à la zone prévue pour protection de la rivière aux Pins dont il est une extension naturelle.

4.7 Secteur d'intérêt 7 - Insulaire

L'ensemble des espaces naturels identifiés sur le plan de conservation et de gestion des milieux naturels sont apparemment déjà tous protégés. Il s'agit du parc des Îles de Boucherville, des battures Tailhandier et le secteur de l'Île Verte et de la Pointe du Marigot. La Ville semble posséder des informations qu'elle ne partage pas car mis à part le parc des Îles de Boucherville, les deux autres espaces ne font apparemment pas l'objet d'un statut de protection officiel. De plus, quelques oublis de taille ont été faits dans ce secteur. Il faudrait donc :

- Assurer un statut de protection officiel pour les battures Tailhandier qui devraient être incluses au parc des Îles de Boucherville. Des négociations devraient être entreprises afin de convaincre Pêches et Océans Canada de céder ces espaces naturels qui sont sous leur juridiction au parc des Îles de Boucherville.
- Donner un statut de protection officiel au secteur de l'Île verte et de la Pointe du Marigot afin de préserver ce rare accès au fleuve pour les citoyens de la ville.
- Protéger l'ensemble de la bande riveraine non développée entre la marina de Longueuil et la rivière aux Pins de Boucherville de façon à prolonger l'étroit corridor vert accessible grâce au parc Marie-Victorin. Il faudrait également obtenir une servitude de passage d'au moins 10 mètres sur l'ensemble des terrains construits en bordure du fleuve pour assurer la continuité de ce lien.
- Assurer un statut de protection au boisé de l'Île Charron qui n'est pas inclus au parc des Îles de Boucherville et assurer la protection de cet ultime espace boisé sur la partie des îles situées sur le territoire de l'arrondissement Vieux-Longueuil (Voir figure Boisé de l'Île Charron à l'annexe 3). Les biologistes du Parc des îles de Boucherville ont réalisé une évaluation de ce boisé qui démontre son importance et son intérêt; il est présenté à l'annexe 4.

4.8 Secteur d'intérêt 8 – Du Ruisseau

Ce secteur correspond entre autre au parc de la Cité dans l'arrondissement Saint-Hubert (voir figure Parc Saint-Hubert à l'annexe 3). Ce parc qui a fait l'objet de tant de récriminations depuis deux ans se voit apparemment augmenté de deux petites parcelles le long du Boulevard Gaétan-Boucher qui sont identifiées comme à protéger. D'autre part, un vaste espace boisé situé à proximité des Promenades Saint-Bruno est identifié comme à documenter. De nombreux oublis ont été notés pour ce secteur, soit :

- Deux parcelles de milieux humides situées à l'angle des boulevards Gaétan-Boucher et Cousineau, ainsi que entre le boulevard Davis et le développement domiciliaire (Voir figure Parc Saint-Hubert à l'annexe 3). Ces parcelles pourraient très facilement être intégrées au parc de Saint-Hubert. Une autre parcelle est présente de l'autre côté du boulevard Cousineau. Elle comprend un boisé et des milieux humides abritant notamment d'importantes populations de rainettes et grenouilles. De plus, il serait important qu'un lien hydrique soit aménagé sous le chemin d'accès du stationnement du boulevard Davis entre les deux sections boisés longeant le boulevard Gaétan-Boucher.
- Les espaces naturels à l'ouest et au sud des Promenades Saint-Bruno qui devraient être documentés couvrent en réalité une superficie plus grande d'environ un tiers que ce qui est proposé sur le plan de conservation et de gestion des milieux naturels (voir figure Boisé des Promenades à l'annexe 3). Cet espace est important notamment pour la présence du ruisseau Massé où environ 17 espèces de poisson ont été observées.
- Un autre boisé qui devrait impérativement faire l'objet d'une documentation correspond au boisé de Maricourt bordé par la rue Maricourt au nord, par le boulevard Grande-Allée au sud, par la rue Nantel à l'ouest et l'autoroute 30 à l'est (voir figure Boisé Maricourt à l'annexe 3). Notons que ce boisé abrite des étangs de Rainettes faux-grillons de l'Ouest.
- Le boisé Des Sorbiers situé au sud du parc de Saint-Hubert est constitué de deux ensembles distincts situés de part et d'autre de l'emprise de l'Allée des Sorbiers (Voir figure Boisé des Sorbiers à l'annexe 3). Le premier ensemble est limité au sud par le boulevard Payer, à l'ouest par le ruisseau Daigneault, au nord par un important remblai, et à l'est par l'Allée des Sorbiers. Le second ensemble, beaucoup plus vaste est limité au sud en partie par le boulevard Payer et en partie par un petit développement résidentiel, à l'ouest par l'Allée des Sorbiers, au nord par la rue Maricourt et à l'est par la rue Cornwall. Ce boisé recèle des milieux humides abritant les populations de Rainettes faux-grillons de l'Ouest les plus importantes de Saint-Hubert.
- Le boisé de la 30 (voir figure Boisé de la 30 à l'annexe 3). Ce boisé est bordé au nord-est par le boulevard Cousineau, au sud-est par la 1^{ère} rue et la rue Hampton, au sud-ouest par la rue Maricourt et au nord-ouest par le boulevard Moise-Vincent et la rue des Violettes. Ce boisé exige qu'au minimum il soit identifié comme à documenter en raison de son grand potentiel.

4.9 Secteur d'intérêt additionnel 9 – Zone aéroportuaire

La création de ce secteur additionnel permet d'intégrer certains milieux naturels qui ne sont pas identifiés par le plan de conservation et qui pourrait difficilement être associés aux secteurs

d'intérêt précédemment identifiés. Ce secteur s'étend de la route 116 jusqu'au boulevard Clairevue à l'est de l'aéroport de Saint-Hubert. Trois espaces naturels d'intérêt y ont été identifiés soit :

- le marais Darveau qui est situé à l'extrémité ouest de ce secteur, soit entre la route 116 au sud et les rues Richmond et Rigaud au nord (voir figure Marais Darveau à l'annexe 3). Il s'étend vers l'ouest jusqu'au niveau du boulevard Roberval Ouest et vers l'est jusqu'à l'arrière des Halles de Longueuil. On y a relevé notamment des populations viables de Rainettes faux-grillons de l'Ouest et un cours d'eau qui est un habitat de poisson démontré.
- Le boisé du parc de maisons mobiles de Saint-Hubert (voir figure Secteur Saint-Hubert – sud de la route 116 à l'annexe 3). Il s'agit d'un petit boisé ayant un potentiel intéressant qui est adjacent au côté ouest du parc de maisons mobiles de Saint-Hubert. Ce boisé mérite également d'être documenté pour évaluer son potentiel.
- le boisé du Centre Spatial car il est situé au sud-ouest du Centre (voir figure Boisé du Centre Spatial à l'annexe 3). Outre le Centre Spatial qui forme sa limite nord-est, il est limité au nord-ouest par la route de l'Aéroport, au sud-ouest par un fossé de drainage et au sud-est par le corridor ferroviaire du Canadien National bordant la route 116. Ce site comprend une superbe peupleraie en excellente santé qui offre un exemple d'une grande qualité d'un boisé de transition entre la prairie et la forêt climax de nos régions. Un tel boisé permettrait de suivre, au cours des 50 à 75 prochaines années l'évolution d'un boisé pionnier vers son état climax.

5 LE FINANCEMENT DE LA MISE EN APPLICATION DE LA POLITIQUE

La disparition rapide des milieux naturels aux environs et au sein des centres urbains a pour principale raison le développement effréné qui entraîne un étalement urbain croissant. Cet étalement est favorisé par la ville qui établit des zonages trop permissifs autorisant des développements de très faible densité, par des promoteurs qui ne voient que le profit à court terme sans envisager les besoins futurs réels d'une ville comme Longueuil et par la portion de la population qui acquiert et demande des développements de cette nature pour leur satisfaction personnelle. Nos propositions de financement s'adressent donc à ces trois groupes ainsi qu'aux propriétaires terriens qui n'ont pas encore vendu leurs terrains à des promoteurs.

5.1 Taxe sur le développement à faible densité

Une tendance forte actuelle en périphérie des zones développées du territoire de l'agglomération Longueuil est, comme nous l'avons susmentionné ci-haut, à la construction d'habitations unifamiliales de luxe sur de vastes terrains atteignant jusqu'à 40 000 pieds carrés. Cette tendance est soutenue par des taux d'intérêt très bas qui rendent abordable ce qui jusqu'à voilà quelques années ne l'était pas. De tels projets permettent aux entrepreneurs de développer rapidement les terrains qu'ils détiennent (moins d'unité à construire) pour un profit immédiat élevé.

La construction de projets résidentiels à faible densité n'a pas sa place dans un milieu urbain dont la population s'accroît constamment car il favorise l'étalement urbain et augmente les

coûts d'aménagement et d'entretien des infrastructures de bases que sont les rues, les trottoirs, les égouts, l'aqueduc ainsi que les réseaux électriques, de téléphone et de câble. De plus, ces vastes espaces dédiés à quelques privilégiés empêchent la densification urbaine qui est essentielle pour assurer l'accès aux services communautaires de base.

Afin de minimiser ce type de développement, nous proposons la mise en place d'une taxe verte sur le développement à faible densité dirigée vers les promoteurs. La valeur de cette taxe verte dépendrait de la superficie des terrains et du nombre de ménage par terrains. Le montant de base pourrait s'appuyer sur la combinaison d'un terrain de 4 000 à 6000 pi² qui supporterait la construction d'un duplex ou triplex. Le montant de la taxe verte augmenterait ensuite selon une grille proposant divers types d'occupation en fonction de terrain de plus en plus grands. Cette grille pourrait avoir l'apparence suivante :

Superficie	Type de construction				
	Unifamiliale	Duplex/triplex	4 à 6 logements	8 à 16 logements	16 logements et plus
Moins de 4 000 pi ²	0,70\$/pi ²	0,50\$/pi ²	N/A	N/A	N/A
4 000 à 6 000 pi ²	1,00\$/pi ²	0,70\$/pi ²	0,50\$/pi ²	N/A	N/A
6000 à 10 000 pi ²	2,00\$/pi ²	1,00\$/pi ²	0,70\$/pi ²	0,50\$/pi ²	N/A
10 000 à 20 000 pi ²	3,00\$/pi ²	2,00\$/pi ²	1,00\$/pi ²	0,70\$/pi ²	0,50\$/pi ²
20 000 à 30 000 pi ²	4,00\$/pi ²	3,00\$/pi ²	2,00\$/pi ²	1,00\$/pi ²	0,70\$/pi ²
30 000 à 40 000 pi ²	5,00\$/pi ²	4,00\$/pi ²	3,00\$/pi ²	2,00\$/pi ²	1,00\$/pi ²
40 000 pi ² et plus	10,00\$/pi ²	8,00\$/pi ²	6,00\$/pi ²	4,00\$/pi ²	2,00\$/pi ²

Les montants suggérés ici sont évidemment prévus par unité construite. Ainsi pour un développement de 20 terrains de 10 000 pi² la taxe verte à la construction pour l'entrepreneur s'élèverait à 600 000\$. Cela pourrait représenter des sommes importantes dont une partie pourraient être utilisée pour l'acquisition et la protection des milieux naturels. Notons que ces montants ne sont obtenus qu'une seule fois soit lors de l'octroi du permis de développer par la ville ce qui rend important le fait que ces montants soient relativement élevés. Il serait également important que les sommes récupérées soient gérées par un organisme externe dont la gestion serait transparente avec obligation de reddition des comptes à tous les ans.

5.2 La taxe sur l'achat d'une propriété à faible densité

Le même genre d'approche que précédemment pourrait ensuite être appliqué aux gens qui achètent ou possèdent déjà de telles propriétés. Il s'agirait d'ajouter ce montant au compte de taxe municipale en identifiant clairement qu'il s'agit d'un montant prélevé pour la jouissance d'une propriété de faible densité (taxe verte). Il serait possible d'exonérer les propriétaires de propriétés de 6 000 pi² et moins ou de 4 000 pi² et moins. Les montants seraient bien entendus moindres que ceux présentés dans le tableau précédent, mais ils auraient l'avantage d'être disponibles année après année.

5.3 L'implication financière de la Ville

L'implication financière de la Ville pourrait s'effectuer de deux principales façons. La première consisterait à s'engager de façon officielle à garantir qu'un pourcentage d'au moins 25 à 50% des montants prélevés par le biais des taxes précédentes ou d'une autre forme de taxe seraient dédiés à l'acquisition, à la protection et à la préservation des milieux naturels à protéger. Le reste de ces sommes pourrait être utilisé pour solutionner divers problèmes sociaux criants tels que ceux du logement abordable et du transport en commun.

La seconde approche impliquerait une revue des activités de la ville afin d'éliminer ou réduire certaines d'entre elles car jugées superflues ou trop dispendieuses. Les sommes ou une partie des sommes ainsi économisées pourraient être redirigées vers l'acquisition, la protection et la préservation des milieux naturels. À titre d'exemple, une activité dont les coûts très élevés pourraient être réduits serait la publication du ICI LONGUEUIL dont le coût de production annuel a été évalué à près de 200 000\$ (voir article du Courrier du Sud du 7 mai 2005 présenté à l'annexe 5). Un maximum de deux à trois éditions par année avec beaucoup moins de couleur permettrait d'économiser des sommes significatives sans pour autant nuire au produit. Un léger effort d'analyse et d'évaluation permettra sans aucun doute de relever plusieurs autres exemples où les taxes municipales sont gaspillées dans des activités peu profitables à l'ensemble de la population de Longueuil.

5.4 Incitation des propriétaires de terrain à en faire don

Ainsi qu'il a été mentionné lors de la présentation du projet de Politique le 26 avril 2005, une grande partie des terrains identifiés comme à documenter et à protéger sont de propriété privée. Il serait intéressant de sonder ces divers propriétaires afin de vérifier leur intérêt potentiel à faire un don écologique qui leur octroierait des réductions d'impôts intéressantes. La Ville pourrait diffuser les informations sur les modalités d'un tel don et sur les avantages de le faire (réduction d'impôts, contribution à l'établissement du patrimoine naturel de la ville, préservation d'habitats fauniques rares et précieux, etc.).

6 CONCLUSION

Au grand soulagement des organismes du territoire de l'agglomération Longueuil oeuvrant à la protection de l'environnement, la Ville de Longueuil s'est lancée, quoique avec réticence, dans un processus de protection de ses derniers et peu nombreux milieux naturels. Toutefois, la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels qu'elle propose actuellement

n'est pas suffisamment ambitieuse et fort incomplète. Nous espérons que les informations et les recommandations présentées dans notre mémoire seront prises en considération et qu'elles entraîneront des modifications significatives de la Politique et du Plan de protection proposés.

Vous qui nous parlez de développement durable comme de votre nouvel étendard, vous avez l'opportunité de nous démontrer à nous vos concitoyens et électeurs, que ce n'est pas seulement qu'une expression politique à la mode, mais que ce type de développement vous tient vraiment à cœur. Démontrez-nous votre intérêt à laisser quelque chose d'autre que de l'asphalte et du béton aux générations du futur qui vivront et, nous l'espérons, s'épanouiront au sein de la ville de Longueuil car ils y trouveront un juste équilibre entre une société équitable, une économie humaine et un environnement naturel et sain.

Enfin, et ainsi que nous vous le proposons à la section 1 de notre mémoire, nous souhaitons ardemment que vous nous invitiez ainsi que les autres organismes à vocation environnementale, à participer activement à l'élaboration finale et à la mise en place de cette Politique et du Plan de protection. Nous sommes intéressés à participer par le biais de représentants sur le comité d'élaboration, par le biais d'inventaire servant à documenter les boisés omis, et par le biais d'une implication dans la gestion des espaces protégés. Il est capital pour la crédibilité de votre processus que vous fassiez appel à ceux de vos concitoyens qui sont le plus à même de représenter ce volet essentiel du développement durable qu'est l'environnement.

SVP PENSEZ SAGEMENT ET AGISSEZ PRUDEMMENT!!

Merci!

Geneviève Audet, biol., M. Sc. Env.
Présidente
Centre d'information sur
l'environnement de Longueuil
150, rue Grant #157
Longueuil, QC, J4H 3H6
Messagerie: (514) 590-8245
Courriel: infociel@yahoo.ca

Tommy Montpetit
Président
Sauvons nos boisés et milieux humides
1651, rue Victoria
Longueuil, QC, J4J 3C6
Messagerie : (450) 670-7835
Courriel : sauvonsboisésmilieuxhumides@yahoo.ca

Annexe 1 Article du Devoir

Les grands écosystèmes n'en peuvent plus

L'ONU publie un premier bilan de la biosphère

[Louis-Gilles Francoeur](#)

Édition [du mercredi 30 mars 2005](#)

Mots clés : États-Unis (pays), écosystèmes, onu, biosphère

La planète Terre a franchi le seuil de la viabilité, selon une étude lancée par l'ONU dans le cadre des activités du Millénaire, car plus de 60 % des écosystèmes dont dépend notre espèce, comme l'eau potable et les pêcheries, ainsi que les contrôles de la qualité de l'air, de l'eau, des climats régionaux et des parasites se sont détériorés au point de dépasser le seuil de la viabilité.

L'étude qui sera divulguée ce matin par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), intitulée Rapport synthèse du Millénaire sur l'évaluation des écosystèmes, a été réalisée par 1300 experts de 95 pays grâce aux fonds environnementaux de l'ONU et de fondations privées notamment.

Elle en vient à la conclusion que la lutte contre la pauvreté, l'objectif central de la réunion politique du Millénaire, est désormais compromise par la détérioration des grands écosystèmes dont dépend la vie sur la Terre. La synthèse générale, qui sera publiée aujourd'hui à Genève et qui sera accessible sur Internet (www.millenniumassessment.org), sera suivie par la publication en trois étapes de la quinzaine d'analyses sur lesquelles elle se fonde. Ce bilan de l'état de la planète est le premier produit par les services onusiens depuis le rapport de la commission Brundtland publié en 1987, lequel avait donné lieu au Sommet de Rio.

Selon la synthèse produite par cette étude et les réserves faites par les chercheurs quant à la validité de leurs conclusions, 15 des 24 grands écosystèmes de la planète subissent actuellement des stress tels qu'ils sont susceptibles d'affecter sérieusement les humains. Ces changements en cours incluent l'expansion de nouvelles maladies et de parasites, des changements importants dans la disponibilité et la qualité de l'eau, la multiplication des zones côtières et marines «mortes», un déclin majeur des pêcheries et des changements importants dans les climats de différentes régions.

Quatre grands constats s'imposent, selon l'étude onusienne.

- Les humains ont modifié les écosystèmes davantage en 50 ans qu'à toute autre période de l'histoire en raison de la croissance des besoins alimentaires et des besoins en eau potable, en bois, en fibres et en combustibles. Depuis 60 ans, plus de terres et d'écosystèmes naturels ont été transformés en champs agricoles qu'au cours des XVIIIe et XIXe siècles réunis. Plus de la moitié de tous les engrais azotés synthétiques produits depuis 1913 ont été épandus dans les champs depuis 1985, soit depuis 20 ans. À cause de la destruction des habitats naturels qu'impose cette agriculture, de

l'assèchement irresponsable des milieux humides et de la pollution, 12 % des oiseaux, 25 % des mammifères et au moins 32 % des amphibiens sont menacés de disparition au cours du prochain siècle, soit une multiplication par environ 1000 du rythme d'extinction historique.

- Les gains réalisés par les humains pour satisfaire leurs besoins et trop souvent leur appétit de luxe ont été réalisés aux dépens de ressources vitales pour des millions de vivants d'aujourd'hui et ceux des prochaines générations. Quatre ressources vivantes se sont néanmoins améliorées depuis 50 ans : les récoltes, le bétail et la production aquicole ainsi que la séquestration de carbone. Mais, en contrepartie, deux grands «services naturels», soit les pêcheries et l'eau douce, ont franchi le seuil de l'exploitation insoutenable, ce qui fait que des sociétés vivent en rognant présentement le capital de la prochaine génération, comme les nappes souterraines.

- Les écosystèmes les plus critiques pour les humains semblent en voie de se détériorer au point de compromettre la lutte contre la pauvreté et l'indigence, adoptée comme objectif central du nouveau siècle par la communauté internationale en l'an 2000. Par exemple, la déforestation accroît les ravages de la malaria et du choléra en favorisant la dissémination d'agents pathogènes dans l'environnement.

- Le renversement de ces tendances exigera une modification radicale des politiques et des pratiques d'exploitation, des changements dont la plupart ne sont même pas encore en chantier. Mais plusieurs bénéfiques peuvent résulter d'un même changement : une politique de reforestation intensive va, par exemple, favoriser autant la faune, les réserves d'eau potable que le captage des gaz à effet de serre.

Mais les humains n'en sont pas là pour l'instant.

Leur ponction dans les réserves d'eau ont doublé depuis 1960 pour satisfaire leurs besoins d'irrigation, leurs besoins domestiques et industriels. Ils utilisent présentement entre 40 % et 50 % des eaux naturelles accessibles. Mais, dans certaines régions, comme au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, on utilise plutôt 120 % des résurgences naturelles, ce qui se traduit par un abaissement prononcé des nappes souterraines, un drame que subit aussi le sud des États-Unis. L'artificialisation des écosystèmes aquatiques en a pris aussi un coup dantesque : de 1960 à 2000, la quantité d'eau stockée derrière les barrages qui coupent les migrations aux espèces vivantes s'est élevée à un volume représentant de trois à six fois l'équivalent du volume total des cours d'eau (lacs exclus). En certains endroits, les ponctions sont si extrêmes que l'eau de fleuves comme le Colorado, le Nil et le Jaune, en Chine, n'atteint plus la mer !

Le quart de la surface du globe aurait jusqu'à aujourd'hui été artificialisée pour les fins de l'agriculture, selon le rapport de l'ONU. L'activité humaine engendre maintenant plus de produits azotés que tous les processus naturels réunis, et plus de la moitié de tout l'azote industriel a été produit et utilisé depuis 20 ans. Le résultat : l'apport d'azote dans les océans a doublé depuis 1860.

Par ailleurs, depuis 1980, 35 % des mangroves ont disparu, 20 % des récifs coralliens ont été détruits et une autre tranche de 20 % est menacée. La surexploitation des ressources marines fait en sorte que les humains grugent désormais le capital plutôt que les intérêts annuels du quart de tous les stocks de poissons. Néanmoins, les volumes de prises continuent d'augmenter en raison de l'évolution des techniques utilisées, ce qui accentue le déclin d'espèces autrefois abondantes comme la morue. Mais, conclut ce bilan sombre de la planète, «le changement qui recèle le plus grand potentiel de

perturbation de l'infrastructure terrestre est cette expérience chimique que les humains poursuivent dans leur atmosphère depuis un siècle et demi» par l'émission inconsidérée de gaz à effet de serre. Il en résultera un changement climatique dont l'ampleur est inégalée depuis 10 000 ans, affirme le rapport onusien, et cela dans un laps de temps si bref qu'un grand nombre d'espèces ne pourront pas s'y adapter.

Que faire alors ? Intégrer les coûts environnementaux dans le prix des biens et services, réduire le productivisme agricole, intégrer dans les mécanismes du marché une approche coût-bénéfices qui inclura les émissions de gaz à effet de serre et les rejets d'azote, introduire la protection des écosystèmes dans la totalité des politiques et des programmes gouvernementaux, inventer une agriculture moins dommageable pour les écosystèmes, restaurer les écosystèmes endommagés et passer massivement aux économies d'énergie et aux énergies douces.

Annexe 2 Article de La Presse

TRES BERKELEY

MARIE-CLAUDE LORTIE



BERKELEY, California — À Berkeley, lorsqu'on demande aux gens quand ils ont commencé à recycler leurs déchets (en 1973), ils ne s'en souviennent même plus. Quand on leur demande quand ils ont commencé

à manger des aliments naturels, sans additifs chimiques, produits par des fermiers locaux, même topo (le restaurant Chez Panisse, pionnier dans ce domaine, a été fondé en 1971).

Et ils ne se rappellent plus quand les voies réservées aux vélos ont été instaurées (les politiques municipales pro-vélo dans les rues résidentielles ont débuté dans les années 70, ce qui explique notamment pourquoi 10% de la population, habitant et travaillant à Berkeley, va au boulot en vélo), quand ils ont commencé à faire du compost avec leurs déchets de cuisine, quand les véhicules du programme de récupération municipal ont été convertis à 100% au diesel végétal (2001) et la liste continue ainsi.

À Berkeley, la vie en mode écolo remonte loin. C'est la ville aux États-Unis où il y a la plus forte densité de membres de groupes environnementaux. Aux États-Unis, lorsqu'on cherche

un adjectif pour dire que quelque chose est progressiste, bio, vert, équitable... on dit que c'est «très Berkeley».

Dans les rues, les piétons et les vélos sont rois. Le conducteur qui aura la témérité de ne pas leur accorder la priorité sera tout de suite mis à l'amende: 104\$ pour une première infraction, puis la courbe monte.

Dans tous les commerces, restos, bars et compagnie, il est interdit de fumer, ça va de soi. Mais c'est aussi interdit dehors, à moins de 20 pieds d'une porte, d'une fenêtre ou d'une prise d'air, autant dire qu'on relègue les fumeurs au milieu de la rue...

De plus, les sans-abri y sont les amis de tout le monde. On voit régulièrement des résidents nantis leur acheter des cafés, s'asseoir pour parler avec eux. Chaque année, la Ville leur organise un barbecue.

À l'épicerie, pas besoin de chercher longtemps pour trouver de la nourriture bio, des ampoules à faible consommation d'énergie ou des produits nettoyants non toxiques. Il y en a dans le moindre dépanneur. Et c'est sans parler du Whole Foods, le supermarché écolo géant de la rue Telegraph, qui produit l'électricité pour s'éclairer avec des panneaux solaires!

En fait, le bottin des commerces locaux nous apprend que les entreprises de détail qui se sont converties au développement durable sont légion.

Ainsi, on trouve à Berkeley un cabinet de «transcendantiste» où la visite

habituelle chez le dentiste se transforme en expérience digne d'un spa. En plus des massages de pieds et de la méditation antidouleur, le bavoire antiéclaboussure y est en coton biologique, aucun mercure n'est utilisé, évidemment, et toutes les radiographies sont prises avec une technologie numérique qui projette entre 70 et 95% moins de particules nucléaires que les radios habituelles. Et c'est sans parler des matériaux de décoration écolos, du tapis antiallergie, etc.

À Berkeley, il y a aussi des garages verts, des magasins de construction spécialisés en recyclage (de la brique à la baignoire, en passant par les deux par quatre et les moulures en plâtre, tout y est récupéré), des services de lavage de couches 100% bios, des cabinets de médecins écolos, des services d'entretien résidentiel certifiés verts. Et la liste continue.



QUAND LA VILLE VIRE AU VERT

MARIE-CLAUDE LORTIE

SEATTLE — Dans cette ville entourée d'eau et de montagnes grandioses, où l'on peut aller travailler en kayak et voir les saumons sauter dans la rivière pendant son heure de pause, la nature est primordiale. Pas étonnant, donc, que les citoyens élisent des dirigeants municipaux écologiques.

Ainsi, ne cherchez plus les immeubles verts certifiés à Seattle, ils sont partout: l'hôtel de ville, la nouvelle bibliothèque signée Rem Koolhaas, le palais de justice, les bureaux municipaux, les bâtiments des parcs...

«Notre programme de développement durable est fort», reconnaît Richard Gelb, un des coordonnateurs de ces politiques, qui a travaillé récemment, par exemple, sur le remplacement des tuyaux de PVC — une matière polluante — qui servaient au drainage des parcs.

En tout, explique M. Gelb, neuf immeubles municipaux majeurs ont reçu au moins une certification argent LEED: matériaux de sources renouvelables, efficacité énergétique, qualité de l'air...

L'hôtel de ville a notamment un toit vert, couvert de terre et d'herbes, qui absorbe l'eau des pluies plutôt que de créer un ruissellement drainé vers la rue et les égouts et éventuellement néfaste pour les saumons de cette région.

«Nous sommes au cœur de l'habitat naturel de plusieurs espèces menacées, on n'a pas le choix», continue M. Gelb. Si l'eau ruisselle, cela crée

des fluctuations trop subites et trop grandes dans les cours d'eau naturels.»

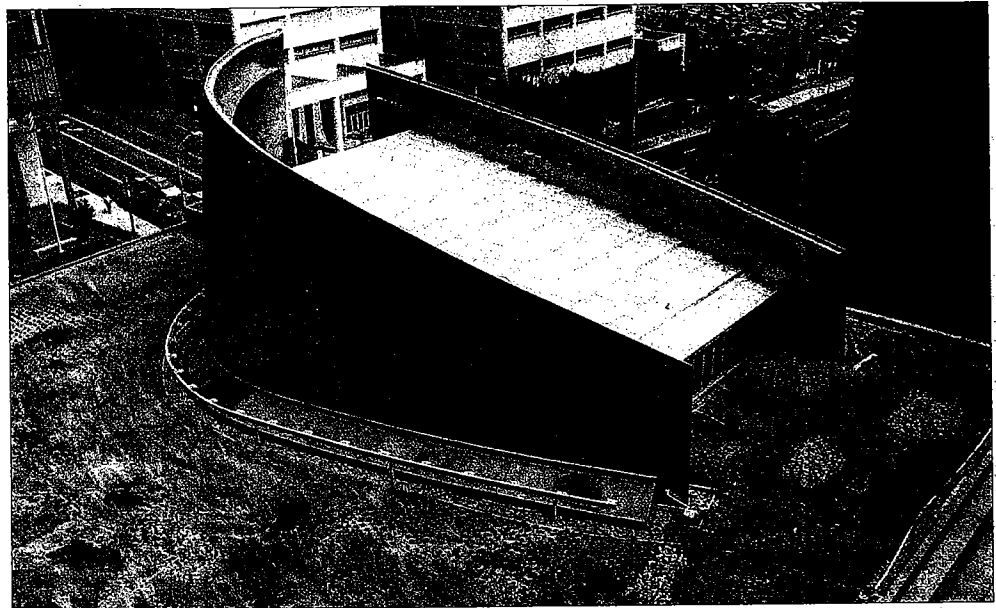
La Ville a aussi des règlements pour encourager, par des réductions de taxes, les entreprises à rendre leurs grands terrains perméables.

Seattle est de plus à l'avant-garde en matière de récupération (déchets de cuisine ramassés pour le compostage municipal, notamment), de conservation d'énergie (exemple: traversiers et autobus au biodiesel), et en tout ce qui touche l'aide directe aux citoyens pour la construction écolo (subventions pour les toits verts, aide technique, etc.).

Berkeley aussi

Topo semblable à Berkeley où la Ville a elle aussi «verdi» ses immeubles. Les tapis sont remplacés, l'éclairage, la climatisation et le chauffage sont repensés et «on peut même ouvrir les fenêtres», lance Kate Squire, coordonnatrice du développement économique de la Ville et responsable des programmes de certification «verte» pour les entreprises.

À Berkeley aussi, on est à l'avant-garde côté récupération et compostage municipal. La Ville aide les citoyens à convertir leur résidence au vert et offre même une certification écolo résidentielle, utile notamment au moment de la revente des résidences. Il y a même une salle de montre, à côté de l'hôtel de ville, où on peut aller voir de quoi ont l'air les matériaux écologiques dont on fait la promotion: planches de bois récupéré, couches d'isolant en coton ou



Le toit vert de l'hôtel de ville de Seattle.

PHOTO LINDA S VELASQUEZ, GREENROOFS.COM

couvre-sols en bambou aplati.

En outre, Berkeley a des programmes pour subventionner l'achat d'éclairage de Noël non énergivore, un règlement obligeant les constructeurs à récupérer au moins 50% de leurs déchets... «Nous sommes une ville de gens avant-gardistes. On est une sorte de laboratoire pour ces

politiques», résume Kate Squire, qui rappelle, par exemple, que le styromousse est interdit sur tout le territoire municipal depuis des années.

De plus, pour encourager les gens à ne pas s'acheter de voitures, la Ville leur prête les siennes, des véhicules hybrides, durant les week-ends! Et pour couronner le tout, un

projet de règlement à l'étude actuellement au conseil municipal donnerait à toutes les voitures hybrides un congé complet de parcomètres.

Questions? Commentaires? Écrivez-vous à actuel@lapresse.ca ou au 7 rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9.

vivrevert

MARIE-CLAUDE LORTIE



SEATTLE — Imaginez un Rénodépôt, où tous les matériaux, peintures, vernis et autres couvre-sols étaient écologiques, non toxiques, non dommageables pour l'environnement.

Imaginez si vous pouviez appeler à la Ville de Montréal pour demander aux fonctionnaires d'emprunter leurs voitures électriques, pour le week-end.

Imaginez si vous pouviez vous romener en ville sans jamais avoir à endurer de fumée de tabac et qu'à l'heure du midi, vous pouviez vous faire livrer, à votre bureau, un repas bio fait à partir de produits locaux.

Imaginez si vous pouviez aller faire vos courses dans une coopérative hyper belle et moderne offrant

autant du lait pasteurisé artisanal que du nettoyant à plancher sans produits chimiques toxiques.

Imaginez si en plus du carton, du verre, du plastique, du papier, de l'aluminium et compagnie, le service municipal de récupération ramassait aussi vos déchets de table et de jardin, pour en faire du compost. Et ce, toutes les semaines, à votre porte.

Une ville idéale ?

À Berkeley et à Seattle, les écolos ne rêvent même pas en couleur. Leurs idées sont appliquées, au jour le jour, depuis des années.

Selon un récent sondage de la firme Look Look, spécialisée dans le marketing auprès des ados et des jeunes adultes, 91% des jeunes Nord-Américains estiment que l'environnement fait partie de leurs préoccupations quotidiennes fondamentales.

Au Québec, ces valeurs vertes ont pris du temps à faire leur chemin et les changements, dans le domaine public et privé, qui en découlent se font à

pas de tortue: construction de toits verts, récupération, alimentation biologique, rénovations écologiques, aménagement de pistes cyclables...

Mais sur la côte ouest du Canada et encore plus des États-Unis, l'environnement se protège au quotidien depuis toujours. Le parc Yosemite, joyau de la côte Ouest, où l'on trouve les fameux séquoias géants a été créé en... 1890, parce que déjà, à cette époque, on s'inquiétait de l'avenir de cette nature extravagante, piétinée par les chercheurs d'or.

Pour voir comment on peut vivre vert au quotidien, Actuel est allé passer quelques jours à Berkeley, bastion du progressisme environnemental aux États-Unis et à Seattle, une autre ville verte comme un toit de gazon ou une forêt qui se renouvelle toute seule.

A lire en page 2 et 3
Pour joindre notre journaliste, info@actuelpresse.ca

**Annexe 3 Localisation des boisés à
documenter et à protéger**

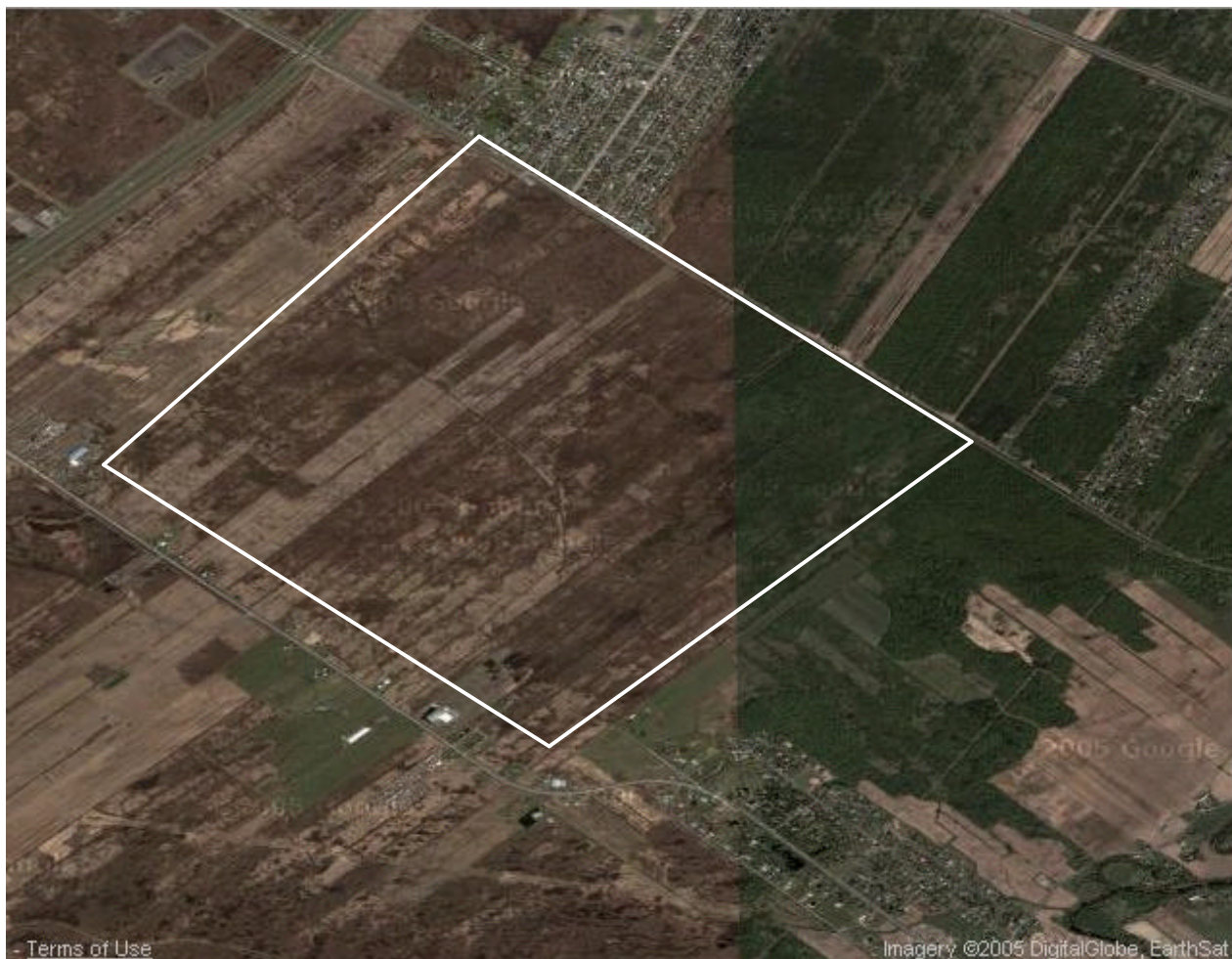


BOISÉ DE ST-HUBERT

**POLITIQUE DE MISE EN VALEUR ET DE PROTECTION DES MILIEUX
NATURELS DE LA VILLE DE LONGUEUIL**

**CENTRE D'INFORMATON SUR
L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL**





BOISÉ BOUL. GRANDE-ALLÉE-CN

**POLITIQUE DE MISE EN VALEUR ET DE PROTECTION DES MILIEUX
NATURELS DE LA VILLE DE LONGUEUIL**

**CENTRE D'INFORMATON SUR
L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL**





BOISÉS CORRIDOR DU CN – BOUL. COUSINEAU

**POLITIQUE DE MISE EN VALEUR ET DE PROTECTION DES MILIEUX
NATURELS DE LA VILLE DE LONGUEUIL**

**CENTRE D'INFORMATON SUR
L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL**





BOISÉS CORRIDOR DU BOUL. COUSINEAU- CH. CHAMBLY

**POLITIQUE DE MISE EN VALEUR ET DE PROTECTION DES MILIEUX
NATURELS DE LA VILLE DE LONGUEUIL**

**CENTRE D'INFORMATON SUR
L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL**





BOISÉ LE GRAND O

**POLITIQUE DE MISE EN VALEUR ET DE PROTECTION DES MILIEUX
NATURELS DE LA VILLE DE LONGUEUIL**

**CENTRE D'INFORMATON SUR
L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL**



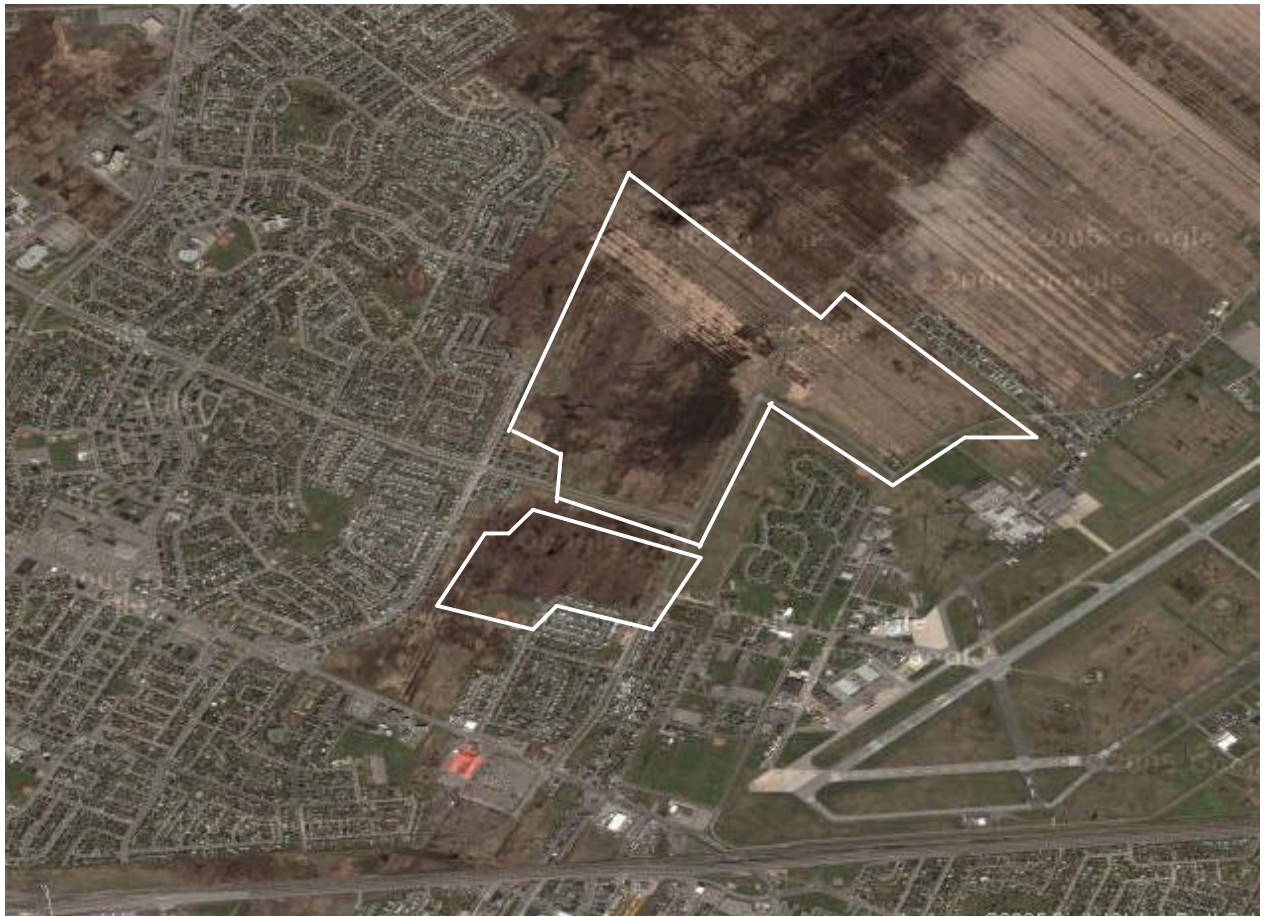


BOISÉ DE ST-BRUNO

**POLITIQUE DE MISE EN VALEUR ET DE PROTECTION DES MILIEUX
NATURELS DE LA VILLE DE LONGUEUIL**

**CENTRE D'INFORMATON SUR
L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL**





BOISÉ DU TREMBLAY PPU

**POLITIQUE DE MISE EN VALEUR ET DE PROTECTION DES MILIEUX
NATURELS DE LA VILLE DE LONGUEUIL**

**CENTRE D'INFORMATON SUR
L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL**



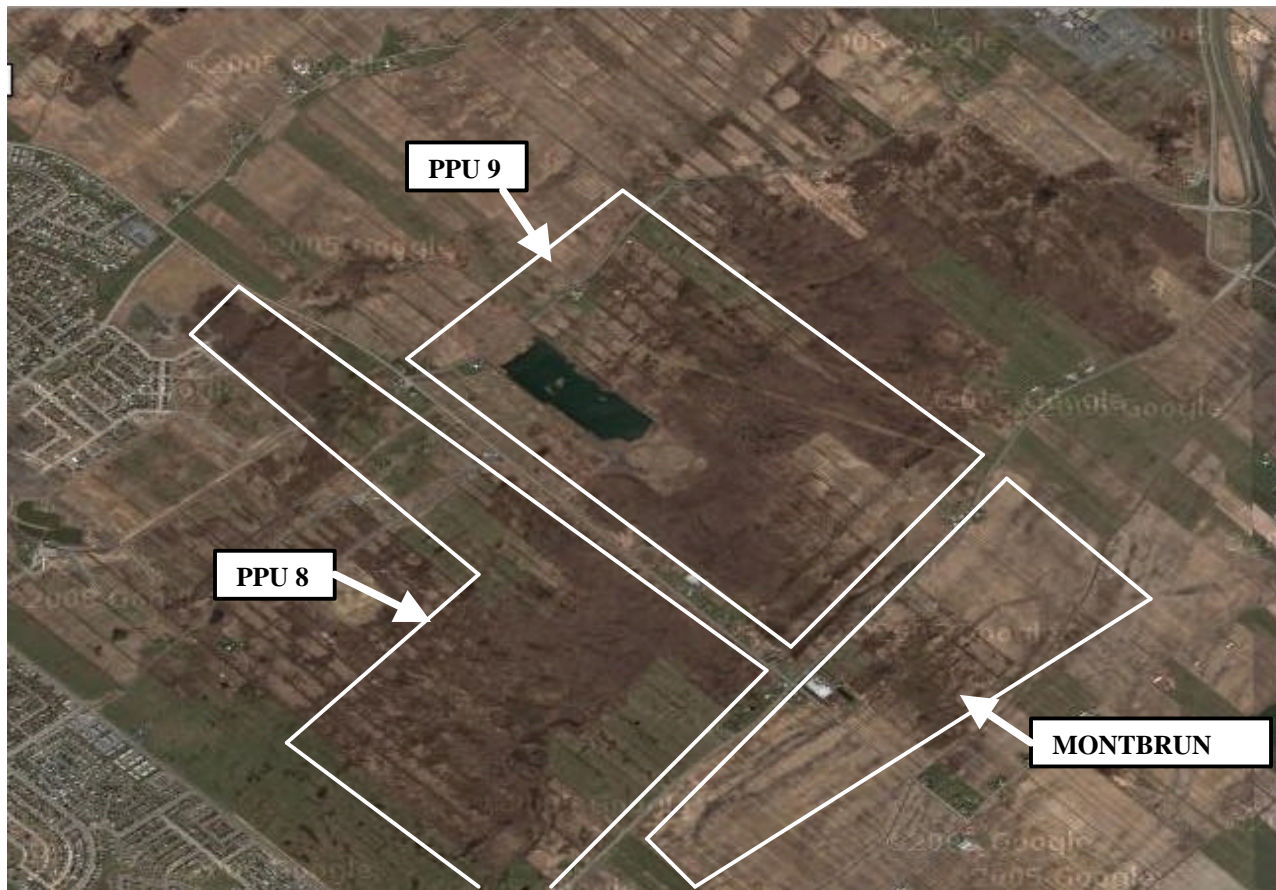


BOISÉ DE PRATT & WHITNEY

**POLITIQUE DE MISE EN VALEUR ET DE PROTECTION DES MILIEUX
NATURELS DE LA VILLE DE LONGUEUIL**

**CENTRE D'INFORMATON SUR
L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL**





SECTEUR DES PPU 8 ET 9 ET DU BOISÉ MONTBRUN - BOUCHERVILLE

**POLITIQUE DE MISE EN VALEUR ET DE PROTECTION DES MILIEUX
NATURELS DE LA VILLE DE LONGUEUIL**

**CENTRE D'INFORMATON SUR
L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL**





BOISÉ LA SAULAIE

**POLITIQUE DE MISE EN VALEUR ET DE PROTECTION DES MILIEUX
NATURELS DE LA VILLE DE LONGUEUIL**

**CENTRE D'INFORMATON SUR
L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL**





BOISÉ DE L'ÎLE CHARRON

**POLITIQUE DE MISE EN VALEUR ET DE PROTECTION DES MILIEUX
NATURELS DE LA VILLE DE LONGUEUIL**

**CENTRE D'INFORMATON SUR
L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL**





PARC DE ST-HUBERT

**POLITIQUE DE MISE EN VALEUR ET DE PROTECTION DES MILIEUX
NATURELS DE LA VILLE DE LONGUEUIL**

**CENTRE D'INFORMATON SUR
L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL**





BOISÉ DES PROMENADES

**POLITIQUE DE MISE EN VALEUR ET DE PROTECTION DES MILIEUX
NATURELS DE LA VILLE DE LONGUEUIL**

**CENTRE D'INFORMATON SUR
L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL**





BOIS  MARICOURT

**POLITIQUE DE MISE EN VALEUR ET DE PROTECTION DES MILIEUX
NATURELS DE LA VILLE DE LONGUEUIL**

**CENTRE D'INFORMATON SUR
L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL**





BOISÉ DES SORBIERS

**POLITIQUE DE MISE EN VALEUR ET DE PROTECTION DES MILIEUX
NATURELS DE LA VILLE DE LONGUEUIL**

**CENTRE D'INFORMATON SUR
L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL**





BOISÉ DE LA 30

**POLITIQUE DE MISE EN VALEUR ET DE PROTECTION DES MILIEUX
NATURELS DE LA VILLE DE LONGUEUIL**

**CENTRE D'INFORMATON SUR
L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL**



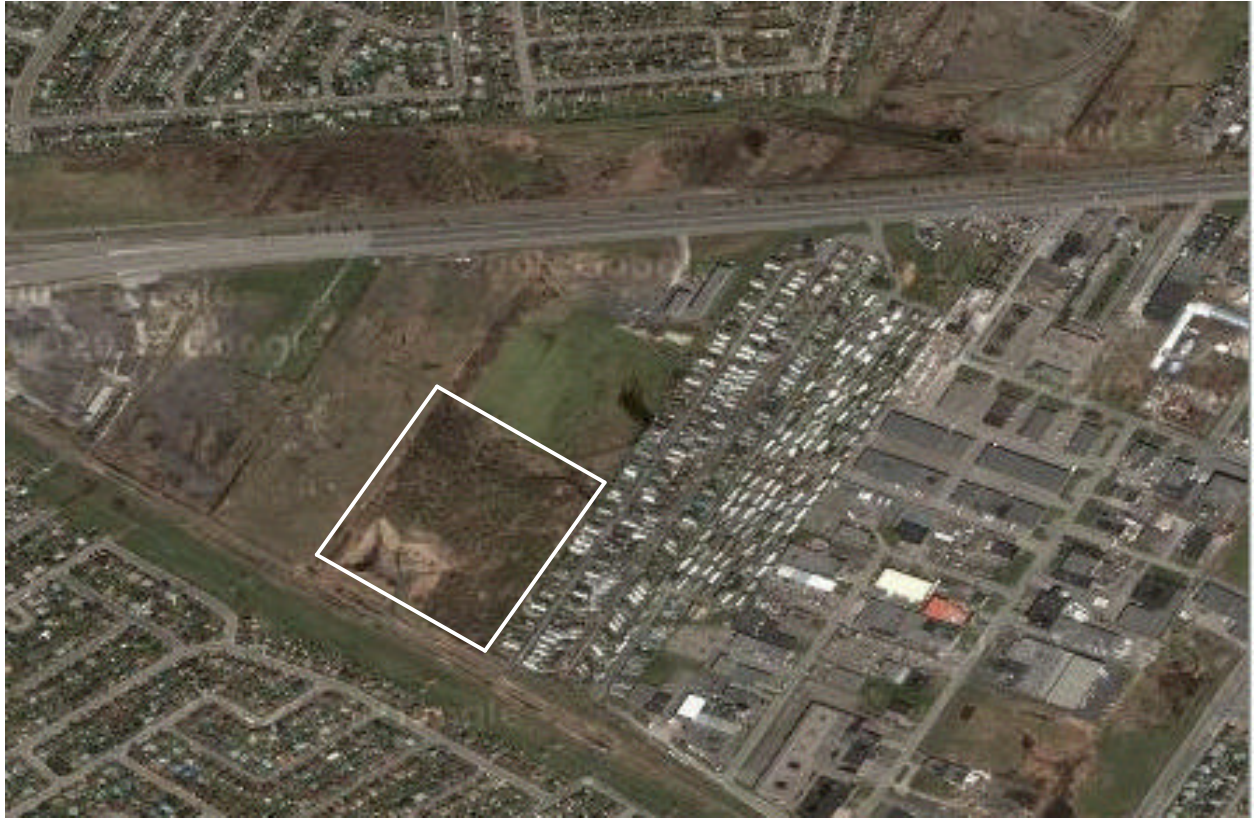


MARAIS DARVEAU

**POLITIQUE DE MISE EN VALEUR ET DE PROTECTION DES MILIEUX
NATURELS DE LA VILLE DE LONGUEUIL**

**CENTRE D'INFORMATON SUR
L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL**



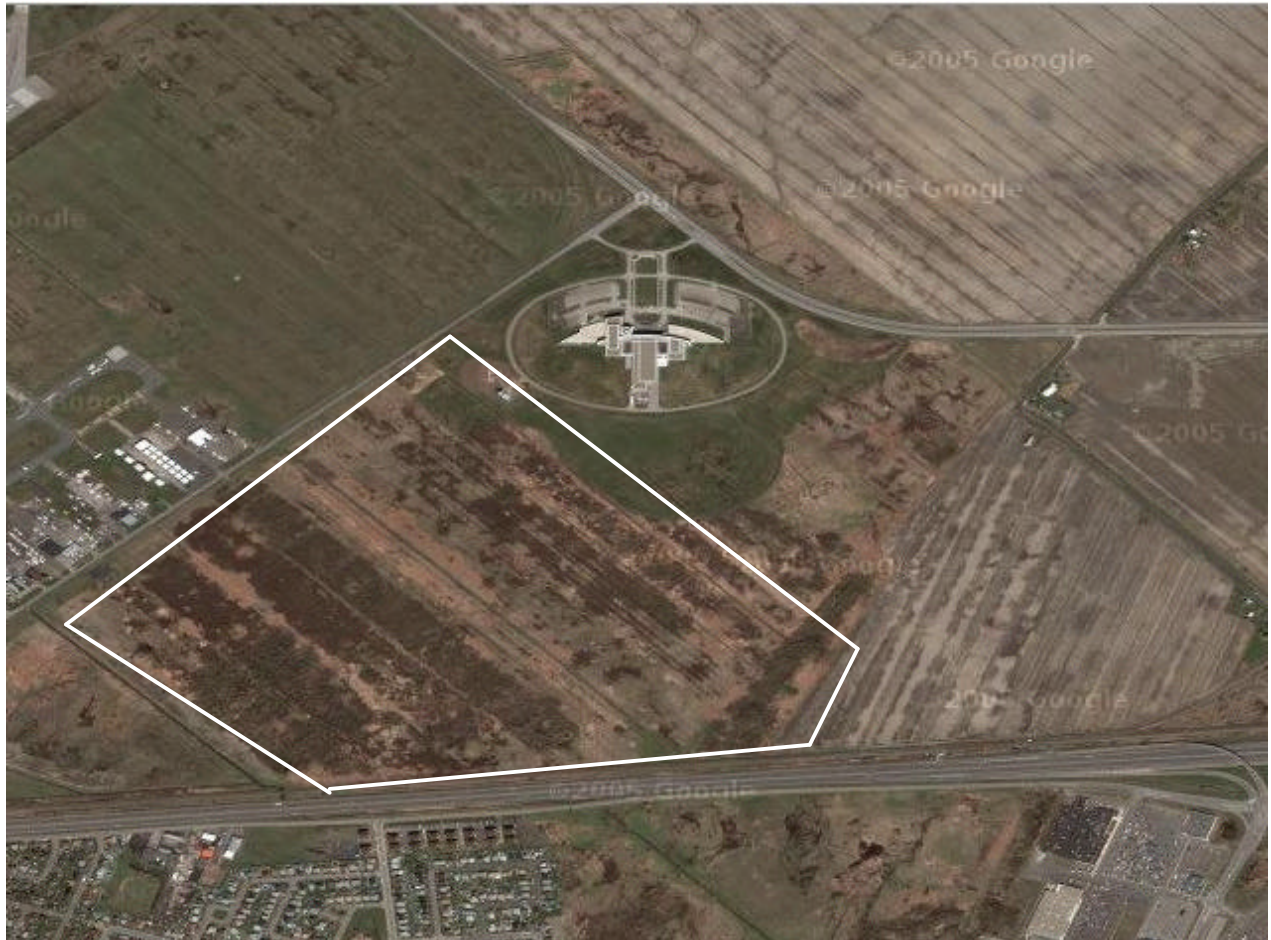


SECTEUR ST-HUBERT - SUD DE LA ROUTE 116

**POLITIQUE DE MISE EN VALEUR ET DE PROTECTION DES MILIEUX
NATURELS DE LA VILLE DE LONGUEUIL**

**CENTRE D'INFORMATION SUR
L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL**





BOISÉ DU CENTRE SPATIAL

**POLITIQUE DE MISE EN VALEUR ET DE PROTECTION DES MILIEUX
NATURELS DE LA VILLE DE LONGUEUIL**

**CENTRE D'INFORMATON SUR
L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL**



**Annexe 4 Inventaire du boisé de L'Île
Charron**

DESCRIPTION ET VALEUR ÉCOLOGIQUE

DU SECTEUR DE L'ILE CHARRON, SITUÉ ENTRE L'HOTEL DES GOUVERNEURS ET LE PARC NATIONAL DES ILES-DE-BOUCHERVILLE

par Danielle Chatillon, responsable du Service de la conservation et de l'éducation au parc national des Iles-de-Boucherville et Denis Henri, garde-parc technicien en milieu naturel au parc national des Iles-de-Boucherville

PROPRIÉTAIRE DU TERRAIN : Desjardins Sécurité financière

SUPERFICIE : environ 241,000 mètres carrés (24.1 hectares)

ZONAGE : Affectation résidentielle

SITUATION GÉOGRAPHIQUE : Terrain limitrophe au parc national des Iles-de-Boucherville

SUPERFICIE DU PARC : 814 hectares (701 hectares : portion terrestre et 113 hectares : portion aquatique)

COUVERT VÉGÉTAL DU SECTEUR VISÉ

Une grande portion du territoire appartenant à Desjardins Sécurité financière est occupée par une forêt où les peupliers à feuilles deltoïdes (*Populus deltoides*) dominent. Par endroits, on retrouve aussi des secteurs de frênaie rouge (*Fraxinus rubra*) à orme d'Amérique (*Ulmus americana*) ou encore des saules noirs (*Salix nigra*).

Pour mettre en perspective la valeur du site, mentionnons que, de par son passé fortement agricole, les forêts sont peu abondantes au parc national des îles-de-Boucherville. De plus, le plus grand secteur boisé du parc, situé sur l'île Grosbois, occupe une superficie de 18 hectares. C'est dire l'importance que revêt la conservation d'un secteur de 24 hectares dont une grande portion est boisée. En fait, l'étendue du boisé présent dans ce secteur fait qu'il est le deuxième en importance dans l'archipel de Boucherville.

Outre les secteurs boisés, de nombreuses zones arbustives sont présentes sur le territoire. On trouve, entre autres, de nombreux secteurs de vinaigrier (*Rhus typhina*) ainsi que quelques autres de cornouiller stolonifère (*Cornus stolonifera*). Mises à part les espèces arborescentes et arbustives citées précédemment, on note, entre autres, la présence du peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides*), de l'érable à Giguère (*Acer Negundo*), du cerisier de Virginie (*Prunus virginiana*), du bouleau à papier (*Betula papyrifera*), du févier à trois épines (*Gleditsia triacanthos*), et de l'aubépine (*Crataegus sp.*). Mentionnons aussi la présence de quelques secteurs où abonde le framboisier (*Rhus idaeus*).

Quant aux herbacées, l'inventaire sommaire du printemps 2005 a permis de noter la présence des espèces suivantes : verge d'or (*Solidago sp.*), persil sauvage (*Anthriscus sylvestris*), bardane (*Arctium sp.*), tanaïsie vulgaire (*Tanacetum vulgare*), phragmite (*Phragmites communis*) et autres graminées, tussilage farfara (*Tussilago Farfara*) et prêle (*Equisetum sp.*).

FAUNE

Avifaune

La rareté relative des zones boisées dans le corridor du fleuve St-Laurent lui confère un très grand potentiel quant à son utilisation par les oiseaux, qu'ils soient migrateurs ou nicheurs. Au fil des ans, de nombreux observateurs d'oiseaux de la région ont arpenté ce secteur afin d'y observer, bon an mal an, un nombre considérable d'espèces d'oiseaux. Vous trouverez ci-contre une liste des espèces qui y ont déjà élevé une progéniture ou qui sont suspectés de s'y reproduire. À cela s'ajoute les nombreuses espèces qui y font une halte migratoire printanière ou automnale avant de poursuivre leur périple vers leur quartier d'hiver ou d'été (parulines, roitelets, grives, moucherolles, bruants,...). De plus, les gros arbres qui s'y trouvent, particulièrement les Peupliers à feuilles deltoïdes, avec leurs nombreuses branches mortes, y jouent un rôle primordial dans le maintien de la biodiversité de ce secteur, en offrant des sites de nidification à des excavateurs de premier ordre comme les pics, ainsi que toutes les autres espèces qui s'y installent par la suite, comme le Troglodyte familier, l'Hirondelle bicolore et la Mésange à tête noire.

Oiseaux nicheurs	Oiseaux potentiellement nicheurs
Bécasse d'Amérique	Canard colvert
Pic mineur	Crécerelle d'Amérique
Pic flamboyant	Grand-duc d'Amérique
Pioui de l'Est	Tourterelle triste
Hirondelle bicolore	Moucherolle des saules
Corneille d'Amérique	Tyran tritri
Grive fauve	Viréo mélodieux
Grive des bois	Troglodyte familier
Merle d'Amérique	Pic chevelu
Moqueur chat	Moqueur roux
Étourneau sansonnet	
Paruline jaune	
Paruline flamboyante	
Paruline masquée	
Bruant chanteur	
Bruant des marais	
Carouge à épaulettes	
Vacher à tête brune	
Oriole de Baltimore	
Chardonneret jaune	

Mammifères et reptiles

Au fil des ans, de nombreuses observations de mammifères y ont été effectuées. Vous trouverez ci-contre une liste des espèces présentes. À cela s'ajoute deux espèces de couleuvre dont l'une se retrouvera peut-être sur la liste des espèces menacées au Québec, soit la Couleuvre brune. Des observations futures nous permettront peut-être d'y découvrir des anoures (grenouilles, rainettes et crapauds) dont nous n'avons pour le moment aucune mention.

Mammifères présents	Reptiles recensés
Cerf de Virginie Renard roux Raton laveur Mouffette rayée Écureuil gris Marmotte commune Campagnol des champs	Couleuvre rayée Couleuvre brune

À la lumière de ces données, il s'avère que la richesse faunique de ce site est indéniable et fait en sorte que cette zone boisée devrait être préservée dans son intégralité, pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

CONCLUSION

Plusieurs facteurs militent en faveur de la préservation de ce secteur.

La valeur du terrain réside principalement dans sa situation géographique. Le fait qu'il soit limitrophe à un parc national et de surcroît localisé dans la grande région de Montréal où les espaces verts sont peu abondants rend sa préservation impérative. L'importance de préserver des zones tampons en bordure des aires protégées fait partout l'unanimité.

De plus, sa situation dans le corridor du fleuve St-Laurent où les zones boisées sont relativement rares confère au terrain un très grand potentiel quant à son utilisation par les oiseaux, qu'ils soient migrateurs ou nicheurs. Selon un ornithologue assidu du parc, le secteur est un des meilleurs endroits de l'archipel où observer les passereaux migrateurs, printemps comme automne.

Enfin, rappelons que cette zone boisée est la deuxième en importance dans l'archipel de Boucherville.

De plus, s'il advenait qu'un développement résidentiel s'établisse dans le secteur, les impacts sur la faune et la flore du parc national situé à proximité seraient significatifs.

Annexe 5 Article du Courrier du Sud

Ici Longueuil: des parutions rapprochées

➤ GINETTE CLAUDE PERRON

À la dernière séance du conseil municipal, les membres ont approuvé à l'unanimité l'adjudication du contrat pour l'exécution de travaux d'impression des éditions du bulletin municipal *Ici Longueuil* pour les mois d'avril, juin, septembre, octobre et décembre 2005. Le chef de l'opposition, Marc Lachance, a cependant mis en garde le maire en rapport aux parutions rapprochées de septembre et d'octobre. *Ici Longueuil* sera publié en septembre et octobre, et comme par hasard cette année, se tiendra une élection municipale

en novembre, a-t-il lancé. On sait que la Ville a déjà été blâmée par le Directeur général des élections (DGE) pour de la publicité faite dans le *Ici Longueuil* et qui aurait dû être ramenée à des dépenses électorales. Je recommande donc à la Ville d'être

très prudente, principalement en rapport au contenu de ces deux numéros.

Ce à quoi le maire a répondu qu'il avait reçu une correction très claire de la part du DGE. Le DGE s'est excusé auprès de la Ville de la note qu'il avait envoyée, tout en

précisant qu'il n'y avait eu aucune infraction de commise.

Le mandat pour l'impression du bulletin municipal a été octroyé au plus bas soumissionnaire, Hebdo Litho inc., pour un montant de 198 245,54\$.

MAIGRIR EN SANTÉ

J.-M. Marineau m.d.
Omnipraticien
Consultant pour diverses cliniques



7 CONDITIONS POUR NE PAS REGROSSIR

PERDRE DES LIVRES EST RELATIVEMENT FACILE, SURTOUT QUAND ON LES A PERDUS RAPIDEMENT AVEC LE JEUNE PROTÉINE, MAIS CONSERVER SON POIDS SANTÉ, QUELQUE SOIT LE RÉGIME SUIVI, EST UNE TOUT AUTRE

Dès lundi matin 9:00

La folie du printemps

0\$ dépôt sécuritaire • Transport et préparation inclus



La nouvelle Cobalt

169\$

Moteur 2,2L 4 cylindres ECOTEC à DACT de 145 HP • Banquette arrière divisée 60/40 à dossier rabattable • Lecteur CD • Roues de 15 po • Colonne de direction inclinable • Siège du conducteur réglable en hauteur • Garantie limitée 5 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur sans aucune franchise • Et bien plus...

/mois*
Terme de 48 mois

Malibu Maxx LS 2005

PARC
AUTO

OUVERT

7 JOURS SUR 7

À tous nos étudiants
Vision
paye vos 2 premiers versements
à l'achat ou à l'essai